



N° de résolution
ou annotation

Le 12 avril 2021

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 12 avril 2021, à 18 h 30.

Sont présents :

Le pro-maire, M. Gilles Pedneault et les conseillers et conseillères suivants : Mme Sylvie Bruneau, M. Robby Poulin, M. Gaétan Tremblay, Mme Louise Paquet et M. Alain Dumas ;

Le maire, M. Yvon Paquet, a justifié son absence.

Mme Maryane Bélanger, secrétaire-trésorière, est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du pro-maire, M. Gilles Pedneault.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

21-04-01

Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux
– 8 mars 2021
5. Comptes à accepter
– Mars 2021
6. Avis de motion R 361-2021 modifiant le plan d'urbanisme
7. Avis de motion R 363-2021 modifiant le règlement de zonage
8. Avis de motion R 364-2021 modifiant le R 084-01 trappes à graisse
9. Adoption R 359-2021 modifiant le R 322-2019 aide entretien des voies privées
10. Adoption R 360-2021 aide fosses septiques 2021
11. Adoption R 361-2021 modifiant le plan d'urbanisme
12. Adoption R 362-2021 modifiant le R 353-2020 taux taxation 2021
13. Adoption R 363-2021 premier projet de règlement zonage
14. Crédit-bail autopompe – Financement
15. Adoption budget HLM 2021
16. Ouverture d'un emprunt temporaire R 355-2020 et R 352-2020
17. Mutuelle de prévention
18. Achat tuyaux parc industriel
19. Achat tuyaux 4^e Avenue
20. Achat sel hiver 2021-2022
21. Achat calcium
22. Engagement M. Louis-Hébert Poulin – Journalier aréna temps partiel
23. Engagement M. Benoit Bolduc – Journalier maintenance aréna temps plein



N° de résolution
ou annotation

24. Construction de ponts pour sentiers pédestres
25. Fonds régional – Pancarte énigme
26. Grand Marché extérieur
27. Gym extérieur – Tessier Récréo-Parc
28. Dérogation mineure M. Maxime Godbout
29. Appui demande CPTAQ M. Pier-Luc Poulin
30. Appui demande CPTAQ Municipalité St-Côme-Linière
31. Appui demande CPTAQ M. Stéphane Paquet
32. Appui demande CPTAQ M. Raymond Loignon
33. Vente terrain M. André Bernard
34. Signataires vente terrain M. André Bernard
35. Plan et devis pavillon Desjardins – Entente Desjardins – Architecture
36. Plan et devis pavillon Desjardins – Entente Desjardins – Mécanique
37. Vente camion-citerne 1999
38. Mandat firme externe – Trappes à graisse
39. Rapports des comités
40. Période de questions
41. Levée de l'assemblée

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

21-04-02

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que l'on adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021 tel que présenté.

COMPTES À ACCEPTER

21-04-03

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois de mars 2021 soient acceptés selon les chèques M2100012, C2100110 à C2100154 et L2100057 à L2000085 pour un déboursé total de 270 203,15 \$ incluant les salaires.

Je soussignée, Maryane Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, confirme par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après projetées par le conseil de la susdite Municipalité de St-Côme-Linière.

Maryane Bélanger, Directrice générale/Secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION R 361-2021 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME

Je, Robby Poulin, conseiller, donne avis de motion que sera soumis, lors d'une prochaine séance, le Règlement 361-2021 modifiant le règlement 147-06 afin d'agrandir une affectation Commerciale (pour y inclure les lots 3 747 080, 3 747 082 et 3 747 083) à même une affectation Résidentielle en bordure de la 23^e Rue, (dépôt du projet et dispense de lecture)



N° de résolution
ou annotation

AVIS DE MOTION R 363-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Je, Sylvie Bruneau, conseillère, donne un avis de motion pour l'adoption, à une prochaine séance, du règlement 363-2021 modifiant le règlement de zonage afin **d'agrandir la zone commerciale CB-56 à même une partie de la zone RA-15, de créer la zone RB-38 à même une partie de la zone RA-7 et de préciser les usages autorisés dans certaines zones résidentielles et forestières et dans la zone agricole permanente (Règlement d'application de la LPTAA).**

AVIS DE MOTION R 364-2021 MODIFIANT LE R 084-01 TRAPPES À GRAISSE

Le conseiller, M. Gaétan Tremblay, donne avis de motion et dépose le projet de règlement 364-2021 modifiant le R 084-01 concernant les trappes à graisse et à huile.

ADOPTION R 359-2021 MODIFIANT LE R 322-2019 AIDE ENTRETIEN DES VOIES PRIVÉES

21-04-04

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement que l'on adopte le règlement 359-2021 modifiant le R 322-2019 aide entretien des voies privées.

ADOPTION R 360-2021 AIDE FOSSES SEPTIQUES 2021

21-04-05

Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on adopte le règlement 360-2021 concernant l'aide financière des fosses septiques 2021.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 361-2021 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME

ATTENDU que la secrétaire-trésorière résume le projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

21-04-06

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Bruneau
APPUYÉ par M. Alain Dumas
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de Règlement 361-2021 intitulé « Règlement d'amendement du plan d'urbanisme », par lequel la Municipalité de Saint-Côme-Linière modifie le Règlement 147-06 intitulé « Plan d'urbanisme » **afin d'agrandir une affectation Commerciale (pour y inclure les lots 3 747 080, 3 747 082 et 3 747 083) à même une affectation Résidentielle en bordure de la 23^e Rue, soit et est adopté par ce conseil;**

QUE ledit projet de règlement soit soumis à une période de consultation écrite suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de l'arrêté ministériel 2020-74 du 2 octobre 2020;

QUE la période de consultation soit prévue du 14 avril 2021 au 5 mai 2021 inclusivement;



N° de résolution
ou annotation

QUE la présente résolution ainsi que le projet du règlement de modification du Plan d'urbanisme soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan ainsi qu'à toute municipalité dont le territoire est contigu;

QUE le texte du projet de Règlement **361-2021** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTION R 362-2021 MODIFIANT LE R 353-2020

21-04-07

Il est proposé par Mme Louise Paquet, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que l'on adopte le règlement 362-2021 modifiant le R 353-2020 taux de taxes et compensations 2021.

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 363-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

La directrice générale/secrétaire-trésorière présente le premier projet de règlement no 363-2021 en indique l'objet et sa portée ;

ATTENDU que le conseil municipal peut modifier le Règlement de zonage 148-06 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU que le conseil juge opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement ;

ATTENDU que l'avis de motion de ce règlement a été donné par Mme Sylvie Bruneau à la séance du 12 avril 2021;

ATTENDU que ledit projet de règlement sera soumis à une période de consultation écrite suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et du décret 102-2021 du 5 février 2021 en raison de la Covid-19;

ATTENDU que la période de consultation écrite de 15 jours, conformément au décret 102-2021, sur ledit projet se tiendra du 14 avril 2021 au 5 mai 2021 inclusivement et qu'avis public sera donné ;

ATTENDU que la présente résolution ainsi que le premier projet de Règlement 363-2021 amendant le Règlement de zonage 148-06 soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan ;

ATTENDU que le texte du premier projet du Règlement 363-2021 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

EN CONSÉQUENCE,

21-04-08

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Bruneau
APPUYÉ par Mme Louise Paquet
ET RÉSOLU unanimement



N° de résolution
ou annotation

QUE le premier projet de Règlement no 363-2021 modifiant le règlement 148-06 relatif au zonage afin **d'agrandir la zone commerciale CB-56 à même une partie de la zone RA-15, de créer la zone RB-38 à même une partie de la zone RA-7 et de préciser les usages autorisés dans certaines zones résidentielles et forestières et dans la zone agricole permanente** soit et est adopté par ce conseil

CRÉDIT-BAIL AUTOPOMPE – FINANCEMENT

21-04-09

Attendu qu'un appel d'offres par invitation a été fait le 17 mars 2021;

Attendu que deux offres ont été reçues;

Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de crédit-bail de 120 mois, au versement mensuel de 4 425,95 \$ incluant les taxes, au taux de 3,29 % à la Banque Royale du Canada par l'intermédiaire de Rexcap, représenté par M. Gaétan Grenier, et que l'on accepte les frais de 459,90 \$ pour l'ouverture du dossier. Celui-ci procédera au déboursier auprès de Maximétal au moment de la livraison du camion autopompe.

ADOPTION BUDGET HLM 2021

21-04-10

Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par M. Alain Duma et résolu unanimement que l'on accepte le dépôt de prévisions budgétaires pour l'exercice 2021, présentées par le conseil d'administratif de l'office d'habitation du Sud de la Chaudière, pour des revenus de 107 964 \$ et des dépenses de 138 029 \$, pour un déficit réel de 30 065 \$ et une contribution municipale de 3 007 \$.

OUVERTURE D'UN EMPRUNT TEMPORAIRE R 355-2020 ET R 352-2020

21-04-11

Il est proposé par M. Robby Poulin, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que la municipalité de St-Côme-Linière autorise les déboursés des règlements d'emprunt 355-2020, au montant de 576 908 \$, et 352-2020, au montant de 552 500 \$, et désigne, M. Yvon Paquet, maire, et Mme Maryane Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs ou accessoires à celui-ci.

MUTUELLE DE PRÉVENTION

21-04-12

Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que, les administrateurs en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, l'entente projetée avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2022 soit acceptée telle que rédigée, et que la Fédération québécoise des municipalités soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la Municipalité.



N° de résolution
ou annotation

COPIE CERTIFIÉE CONFORME d'une résolution de la municipalité de Saint-Côme-Linière dûment adoptée par son conseil municipal lors d'une, assemblée régulière tenue le 12 avril 2021, après avoir pris connaissance du document intitulé

Mutuelle de prévention « FQM-Prévention (MUT-00709) — Convention relative aux règles de fonctionnement », précisant les règles de fonctionnement, les obligations et responsabilités des membres de la mutuelle.

ACHAT TUYAUX PARC INDUSTRIEL

21-04-13 Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement d'accepter la soumission d'EMCO, au coût de 95 429,62 \$ plus taxes, pour l'achat de tuyaux afin de prolonger le parc industriel.

ACHAT TUYAUX 4E AVENUE

21-04-14 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement d'accepter la soumission d'EMCO, au coût de 46 195,74 \$ plus taxes, pour l'achat de tuyaux afin de refaire une partie de la 4^e Avenue.

ACHAT SEL HIVER 2021-2022

21-04-15 Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement d'accepter la soumission de Sel Ice Cat Inc., pour l'achat de sel pour la saison hivernale 2021-2022, au coût de 24 440 \$ plus taxes.

ACHAT CALCIUM

21-04-16 Il est proposé par M. Robby Poulin, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement d'accepter la soumission de Transport Adrien Roy & Filles Inc., pour l'achat de chlorure de calcium, pour un contrat de trois ans (2021, 2022 et 2023), au prix fixe de 0,350 \$ du litre plus taxes pour les trois années. Ce montant inclut le matériel, le transport et l'épandage.

ENGAGEMENT M. LOUIS-HÉBERT POULIN — JOURNALIER ARÉNA TEMPS PARTIEL

21-04-17 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que l'on engage M. Louis-Hébert Poulin, à titre de journalier aréna temps partiel, selon les conditions de la convention collective.



N° de résolution
ou annotation

21-04-18

NOMINATION D'UN JOURNALIER MAINTENANCE ARÉNA PERMANENT M. BENOIT BOLDOC

Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que l'on engage M. Benoit Bolduc, à titre de journalier aréna permanent, selon les conditions de la convention collective.

21-04-19

CONSTRUCTION DE PONTS POUR SENTIERS PÉDESTRES

Il est proposé par Mme Louise Paquet, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services de l'entreprise 9101-9570 Québec Inc., représentée par M. Stéphane Paquet, d'une somme de 22 000 \$, pour la construction de deux ponts pour la phase 3 des sentiers pédestres.

21-04-20

FONDS RÉGIONAL — PANCARTE ÉNIGME

Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que la municipalité dépose un projet de pancarte d'énigme au fonds régional afin de l'installer un nouveau parc des Berges-Du-Loup. La municipalité s'engage à payer sa part dans le projet déposé ce qui représente une somme de 3 020,08 \$ et celle du fonds régional est de 12 080,32 \$.

Et que la personne autorisée à signer le protocole d'entente soit Mme Maryane Bélanger, directrice générale.

21-04-21

GRAND MARCHÉ EXTÉRIEUR

Considérant que le Grand Marché offre son service mobile et serait disponible pour venir à la municipalité de Saint-Côme-Linière le 12 septembre 2021 ;

Considérant que la municipalité peut répondre aux critères en fournissant l'électricité, des tables, des abris et autres accessoires connexes sur demande ;

Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que le conseil autorise le Grand Marché à venir s'installer à l'extérieur de l'aréna de Saint-Côme-Linière le 12 septembre 2021.

Que la municipalité veillera aux besoins du Grand Marché selon les demandes mentionnées ci-haut ;

Que la responsable du projet, Mme Brigitte Drouin, est autorisée à signer pour et au nom de la municipalité les documents inhérents à la tenue du Grand Marché à Saint-Côme-Linière.



N° de résolution
ou annotation

21-04-22

GYM EXTÉRIEUR — TESSIER RÉCRÉO-PARC

Il est proposé par Mme Louise Paquet, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement d'accepter la soumission du 8 mars 2021, #35 7131, de Tessier Récréo-Parc, au coût de 22 623 \$ plus taxes, pour l'achat d'un gym extérieur financé en totalité par le programme Nouveaux horizons.

DÉROGATION MINEURE – M. MAXIME GODBOUT — 1416, ROUTE DE SAINT-ZACHARIE (3 746 778)

21-04-23

La demande de dérogation mineure respecte les usages permis et ne cause aucun inconvénient au voisinage ;

Nature et effets

La demande de dérogation mineure consiste à construire un nouveau garage de 28 pi X 36 pi, sur le lot 3 746 778, qui serait de seulement 0,95 % plus grand que sa maison actuelle. Cela représenterait donc un pourcentage de 100,95 % de la superficie de la maison.

Identification du site concerné

Lot 3 746 778 cadastre du Québec, 1416, route de Saint-Zacharie

Considérant que le comité d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande.

Il est proposé par M. Robby Poulin, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu que l'on accorde la dérogation mineure à M. Maxime Godbout afin de construire un garage de 28 pi X 36 pi sur le lot 3 746 778.

APPUI DEMANDE CPTAQ — M. PIER-LUC POULIN

21-04-24

Attendu qu'une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ est demandée par M. Pier-Luc Poulin, pour qu'il puisse procéder à l'achat des lots 4 332 889 et 3 747 018 afin de pouvoir y poursuivre ses cultures maraîchères. Ses lots sont situés en zone agricole.

Considérant que la demande à la CPTAQ est conforme à la réglementation d'urbanisme applicable ;

Considérant qu'un appui à la demande n'aurait aucun impact pour le milieu agricole ;

Proposé par : M. Robby Poulin
Appuyé par : M. Gaétan Tremblay
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ de M. Pier-Luc Poulin à l'effet que la CPTAQ accepte qu'il puisse procéder à l'achat des lots 4 332 889 et 3 747 018 afin de continuer à y faire ses cultures maraîchères.



N° de résolution
ou annotation

21-04-25

APPUI DEMANDE CPTAQ – MUNICIPALITÉ SAINT-CÔME-LINIÈRE

Attendu qu'une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ est faite afin que la municipalité puisse ajouter à son périmètre urbain les lots utilisant les services d'égouts sanitaires depuis 1986. Les lots touchés sont contigus au village.

Considérant que la demande à la CPTAQ est conforme à la réglementation d'urbanisme applicable ;

Considérant qu'un appui à la demande n'aurait aucun impact pour le milieu agricole ;

Proposé par : M. Robby Poulin
Appuyé par : M. Alain Dumas
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ à l'effet d'ajouter à son périmètre urbain les lots utilisant les services d'égouts sanitaires depuis 1986.

APPUI DEMANDE CPTAQ – M. STÉPHANE PAQUET

21-04-26

Attendu qu'une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ est faite afin que l'entreprise 9101-9570 Québec Inc., représentée par M. Stéphane Paquet, acquière le lot 4 891 453 afin d'agrandir sa propriété agricole et d'ainsi augmenter son utilisation effective. Il prévoit, entre autres, utiliser l'ancien pacage pour ses bêtes (chevaux) et ceux-ci pourraient, de plus, s'abreuver beaucoup plus facilement sur cette parcelle de terrain considérant que l'accès actuel sur le lot 4 981 451 est très abrupt;

Il deviendrait donc propriétaire d'une superficie totale contiguë d'environ 13,80 hectares et le vendeur conserverait le lot 4 891 452, soit 8,26 ha. Le vendeur est également propriétaire du lot 4 891 185 se trouvant à proximité (44,4 ha), mais non contigu puisque séparé par le lot 5 174 073 appartenant à Domtar Inc. 9101-9570 Québec Inc. est également propriétaire du lot à proximité 4 891 187 (32,33 ha), mais non contigu puisque séparé par le lot 5 174 074 appartenant à Domtar Inc.;

Considérant que la demande à la CPTAQ est conforme à la réglementation d'urbanisme applicable ;

Considérant qu'un appui à la demande n'aurait aucun impact pour le milieu agricole ;

Proposé par : M. Gaétan Tremblay
Appuyé par : M. Robby Poulin
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ de l'entreprise 9101-9570 Québec Inc. à l'effet que la CPTAQ autorise l'acquisition du lot 4 891 453 afin d'agrandir sa propriété agricole et ainsi augmenter son utilisation effective.



N° de résolution
ou annotation

21-04-27

APPUI DEMANDE CPTAQ – M. RAYMOND LOIGNON

Attendu qu'une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ est faite afin que le propriétaire, M. Raymond Loignon, puisse séparer le lot 4 890 910 d'environ 3 ha de la surface du lot actuel qui est de 6.99 ha tel que décrit dans le projet d'Ecce Terra arpenteurs-géomètres. Cela représente un peu moins que la moitié du lot en laissant la partie du lac et le chalet.

Considérant que la CPTAQ avait donné son autorisation pour le lotissement de 4 lots à cet endroit, décision 2309D-085420, le 20 février 1986.

Considérant que la demande à la CPTAQ est conforme à la réglementation d'urbanisme applicable ;

Considérant qu'un appui à la demande n'aurait aucun impact pour le milieu agricole ;

Proposé par : M. Alain Dumas
Appuyé par : Mme Louise Paquet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ de M. Raymond Loignon à l'effet que la CPTAQ accepte de séparer le lot 4 890 910 d'environ 3 ha, tel que décrit dans le projet de l'arpenteur d'Ecce Terra, de la surface du lot actuel qui est de 6,99 ha. Cela représente un peu moins que la moitié du lot en laissant la partie du lac et le chalet.

VENTE TERRAIN — M. ANDRÉ BERNARD

21-04-28 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que l'on vende, à M. André Bernard, au montant de 1 \$, le lot 5 174 176 situé dans le 7^e rang.

SIGNATAIRES — VENTE M. ANDRÉ BERNARD

21-04-29 Il est proposé par M. Sylvie Bruneau, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que M. Yvon Paquet, maire, et Mme Maryane Bélanger, directrice générale, soient les personnes autorisées à agir au nom de la municipalité de St-Côme-Linière et à signer tous les documents relatifs ou accessoires à la vente du lot 5 174 176.

PLANS ET DEVIS PAVILLON DESJARDINS — ENTENTE DESJARDINS – ARCHITECTURE

21-04-30 Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services de Droite Gauche Architecte, au coût de 15 050 \$, pour le projet d'ensemble pour la réalisation des plans et devis (pavillon Desjardins et son implantation).



N° de résolution
ou annotation

21-04-31

**PLANS ET DEVIS PAVILLON DESJARDINS — ENTENTE
DESJARDINS — MÉCANIQUE ET GÉNIE CIVIL**

Il est proposé par M. Robby Poulin, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services de WPS Canada, au coût de 11 500 \$, pour l'élaboration du concept mécanique et électrique, au coût de 5 520 \$, pour le génie civil et la structure.

VENTE CAMION-CITERNE INCENDIE 1999

21-04-32

Attendu qu'une seule offre a été reçue.

Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que l'on vende le camion-citerne 1999 à Excavation Notre-Dame Inc. pour la somme de 3 000,00 \$ plus taxes.

MANDAT FIRME EXTERNE TRAPPES À GRAISSE

21-04-33

Il est proposé par Mme Louise Paquet, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement que l'on mandate la directrice générale, Mme Maryane Bélanger, afin de trouver une firme externe pour vérifier l'état et l'existence de trappes à graisse et à huile de chaque commerce et industrie sur le territoire de la municipalité desservi en égouts.

RAPPORTS DES COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

21-04-34

La période de questions étant terminée, il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19 h 13.

La prochaine séance régulière sera à 18 h 30, lundi, le 10 mai 2021, à la salle Optimiste de l'aréna.

**RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
12 AVRIL 2021**

Je, Gilles Pedneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

Gilles Pedneault
Pro-Maire

Maryane Bélanger
Secrétaire-trésorière/Directrice générale



N° de résolution
ou annotation

